

Les collaborateurs en déplacement professionnel sont un pilier du développement des PME/PMI : explorer de nouveaux marchés, rencontrer des clients, participer à des congrès ou salons, visiter des fournisseurs que ce soit en France ou à l'étranger*.

Le **PACK Déplacements Professionnels** est spécialement conçu pour les entreprises employant jusqu'à **500 salariés** avec un chiffre d'affaires jusqu'à **50 millions d'euros**. Il propose un programme simple et complet destiné aux collaborateurs en mission pour leur apporter une assistance rapide en cas d'événement imprévu, d'accident ou de maladie.

Points Forts

Des garanties adaptées aux PME-PMI

Couverture automatique de tous les collaborateurs en déplacements professionnels sans déclaration préalable

Couverture des prestataires (consultants externes...) dès lors qu'ils ont un ordre de mission de l'entreprise

Couverture valable partout dans le monde*

Délivrance d'attestation pour obtenir un visa

Une extension « Prévoyance Accident » pour l'ensemble des salariés

Un service gratuit d'assistance ALLO INFO JURIDIQUE

Quels sont les risques pour le voyageur d'affaires ?



Qui est assuré ?

Le PACK Déplacements Professionnels permet de couvrir toute personne ayant un ordre de mission de son entreprise : salariés, consultants, administrateurs, dirigeant... Il couvre également les expatriés ou détachés, en déplacements professionnels en dehors de leur lieu d'expatriation ou de détachement.

Ils sont couverts pendant toute la durée du déplacement professionnel, effectué en France ou à l'étranger*, à partir de leur départ du lieu de travail ou domicile jusqu'à leur retour.

Avec le **PACK Déplacements Professionnels**, les salariés disposent d'une assistance 24h/24.

L'entreprise peut étendre les garanties Dommages corporels suite à Accident (capital décès invalidité) à l'ensemble des salariés de l'entreprise, pendant leur vie professionnelle grâce à l'option « **vie professionnelle** », y compris pendant les trajets domicile/travail. L'entreprise peut ainsi mettre en place une prévoyance accident pour l'ensemble de ses salariés, et les indemniser rapidement en cas de dommages corporels pendant leur vie professionnelle.

* se référer aux conditions du PACK Déplacements Professionnels pour connaître la liste des pays à l'étranger dans lesquels les salariés sont couverts.

PACK Déplacements Professionnels



Fiche Produit

Garanties et Services principaux proposés *

NATURE DES GARANTIES OU PRESTATIONS	MONTANT MAXIMUM	TERRITORIALITE
1. GARANTIES DOMMAGES CORPORELS SUITE A ACCIDENT		
Maximum par événement	5.000.000 €	Monde entier
Maximum par assuré ayant la qualité de salarié, dirigeant non salarié, administrateur	500.000 €	
Décès suite à accident - Salariés - Dirigeant non salarié, administrateur - Mandataire social et autres assurés	2 années de salaire annuel brut 2 années de revenu annuel brut 100.000 €	Monde entier
Invalité permanente totale suite à accident - Salariés - Dirigeant non salarié, Administrateur - Mandataire social et autres assurés	2 années de salaire annuel brut 2 années de revenu annuel brut 100.000 €	Monde entier
2. GARANTIES COMPLEMENTAIRES SUITE A ACCIDENT		
Majoration du capital décès consécutif à un attentat, acte de terrorisme, Agression, mouvement populaire ou catastrophe naturelle	+50 % du capital	Monde entier
Soutien de la famille en cas de décès par accident de l'assuré - Majoration du capital par enfant à charge (maximum 4 enfants) - Accompagnement psychologique et aide aux démarches administratives - Obsèques	5.000 € Services 5.000 €	Monde entier France Monde entier
Réadaptation vie professionnelle & quotidienne Invalidité permanente accidentelle de l'assuré d'au moins 25% - Programme de réadaptation - Aménagements de l'habitation et du véhicule	A concurrence de 20.000 € 10% du capital invalidité permanente suite à accident min 5.000€ / max 20.000€	France Monde entier
Indemnité en cas d'hospitalisation ou de coma (Suite à un accident, maximum 365 jours) - Indemnité en cas d'hospitalisation - Indemnité en cas de coma	50 € par jour 100 € par jour	Monde entier
3. FRAIS MEDICAUX ET ASSISTANCE MEDICALE		
Frais médicaux à l'étranger : Prise en charge directe des frais d'hospitalisation à l'étranger Frais médicaux en France suite à une hospitalisation à l'étranger (en complément de la Sécurité sociale ou de tout autre régime collectif)	2.000.000 € (durée : max 365j) 25.000 € (limite 365 jours)	Etranger France
Assistance Médicale - Envoi d'un médecin sur place, transport au centre médical - Envoi de médicaments à l'étranger - Conseils et informations médicales 24h/24 - Gestion des dossiers de consultation médicale, suivi médical; Assistance psychologique	Inclus Inclus Service téléphonique Service téléphonique	Etranger Etranger Etranger Monde entier
Rapatriement de l'assuré à son domicile et retour du conjoint et des enfants accompagnant l'assuré	Inclus	Monde entier
Prise en charge des frais de prolongation de séjour de l'assuré Présence jusqu'à 3 personnes auprès de l'assuré max 7 jours Garde des enfants de moins de 16 ans	3.000 € Billet A/R et hébergement 500 € ou billet A/R	Monde entier Monde entier France
Rapatriement du corps Accompagnement du défunt max 7 jours	Inclus Billet A/R + frais max 200 € / jour	Monde entier Monde entier
Frais de cercueil et frais funéraires	5.000 €	Monde entier

Suite >

PACK Déplacements Professionnels



Fiche Produit

4. BAGAGES & INCIDENTS DE VOYAGE		
Informations avant le départ à l'étranger	Service téléphonique	
Incident de bagages - Perte, vol et détérioration de bagages et équipement professionnel - Retard de bagages de plus de 4 heures (vol aller, escale ou retour)	5.000 € 1.000 €	
Protect'Mission - Perte ou vol des cartes assurées - Perte ou vol des clefs / papiers / maroquinerie - Vol par agression des espèces retirées - Utilisation frauduleuse de la carte SIM par un tiers - Détérioration des effets personnels de l'assuré suite à agression	(par an, quel que soit le nombre de sinistres) 3.000 € 500 / 300 / 30 € 760 €, franchise 45 € 300 € 450 €, franchise 50 €	Monde entier
Incident de voyage (Transport public par avion, train ou bateau) - Annulation ou modification de voyage - Retard de voyage de plus de 4 heures	5.000 € 1.000 €	
Assistance voyage - Retour anticipé en cas de décès, d'hospitalisation d'un membre de la famille ou d'importants dommages matériels - Poursuite du déplacement professionnel : envoi d'un collaborateur de remplacement ou retour de l'assuré après consolidation - Assistance événements inattendus - Perte de papiers et/ou affaires personnelles à l'étranger / avance de fonds - Transmission des messages urgents ; Traductions et interprétariat	} Billet A/R Service téléphonique Service téléphonique / 15.000 € Service téléphonique	Monde entier
- Orientation vers des services juridiques - Assistance juridique - Prise en charge des frais juridiques en cas de détention - Avance de caution pénale		Monde entier Etranger Etranger
Frais de recherche et secours	25.000 €	Monde entier
5. RESPONSABILITE CIVILE VIE PRIVÉE A L'ETRANGER		
Dommages corporels, dommages matériels et/ou dommages immatériels consécutifs	7.500.000 €	Etranger
6. SECURITE DES PERSONNES		
Enlèvement - Indemnité versée à l'assuré en cas de détention résultant d'un enlèvement, prise d'otage, détournement - Consultant spécialisé dans la gestion de l'enlèvement	400 € par 24 heures / 20.000 € par événement 125.000 € par événement	Etranger
Protection de crise Suite à une recommandation des autorités compétentes de ne pas voyager en cas de crise : événement politique, militaire ou terroriste, épidémie ou catastrophe naturelle - Annulation et interruption de voyage - Frais d'évacuation et consultant spécialisé dans la gestion de crise - Soutien psychologique après crise	50.000 € par an 50.000 € par an 10.000 € par an	Etranger

* la portée des garanties et des services, leur fonctionnement, les exclusions et toutes les autres dispositions applicables sont décrits dans les conditions générales du PACK Déplacements Professionnels.

Pour plus d'informations : www.aig.com/fr/pack



DMC AIG - PACK DP 001 – Décembre 2018

Les assurances sont fournies par AIG Europe SA. Le présent document est fourni à titre informatif uniquement et ne peut en aucun cas servir de justificatif d'assurance. Ce document n'a pas de valeur contractuelle et ne saurait engager la responsabilité de la compagnie. L'offre est susceptible de varier selon les pays et peut ne pas être disponible dans tous les pays européens. L'étendue et les conditions d'application des garanties sont assujetties aux dispositions du contrat d'assurance, qui sont disponibles sur simple demande. Pour plus d'informations, vous pouvez visiter notre site internet : www.aig.com

AIG Europe SA – compagnie d'assurance au capital de 47 176 225 euros, immatriculée au Luxembourg (RCS n°B218806) dont le siège social est sis 35D Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg.

Succursale pour la France : Tour CB21 – 16 place de l'Iris, 92400 Courbevoie – RCS Nanterre 838 136 463 – Adresse Postale : Tour CB21 – 16 place de l'Iris, 92040 Paris La Défense Cedex. Téléphone : +331.49.02.42.22 – Facsimile : +331.49.02.44.04.